

Le Comité régional,

Ayant examiné le rapport du Directeur régional sur le développement de la recherche biomédicale et de la recherche sur les services de santé (y compris le renforcement de la recherche et les perspectives de carrière),¹

1. REMERCIE le Directeur régional de son rapport;

2. NOTE avec satisfaction :

1) l'initiative du Directeur régional pour établir un mécanisme assurant la gestion efficace de la recherche en santé dans le cadre de tous les programmes de coopération technique de l'OMS aux niveaux régional et national;

2) les progrès réalisés vers l'établissement dans chaque Etat Membre d'un point focal national unique assurant la coordination de la recherche axée sur les priorités sanitaires nationales;

3) l'impact visible de la décentralisation du programme de recherche de l'OMS au niveau régional qui s'est déjà traduit par l'augmentation des ressources affectées à la recherche au niveau national;

3. APPROUVE les recommandations du comité consultatif de la recherche médicale du Pacifique occidental formulées à sa cinquième session à l'intention du Directeur régional et, en particulier, celles qui ont trait à l'aménagement des carrières dans le domaine de la recherche;

4. PRIE les Etats Membres :

1) d'établir des mécanismes nationaux de gestion de la recherche en santé de manière à relier les activités de recherche à des objectifs nationaux de développement sanitaire bien définis;

2) de continuer à développer l'autoresponsabilité nationale dans l'exécution de recherches en santé socialement pertinentes;

5. PRIE le Directeur régional de donner suite aux recommandations du Comité consultatif de la recherche médicale du Pacifique occidental.

Septième séance, 12 septembre 1980

Document, WPR/RC31/23.